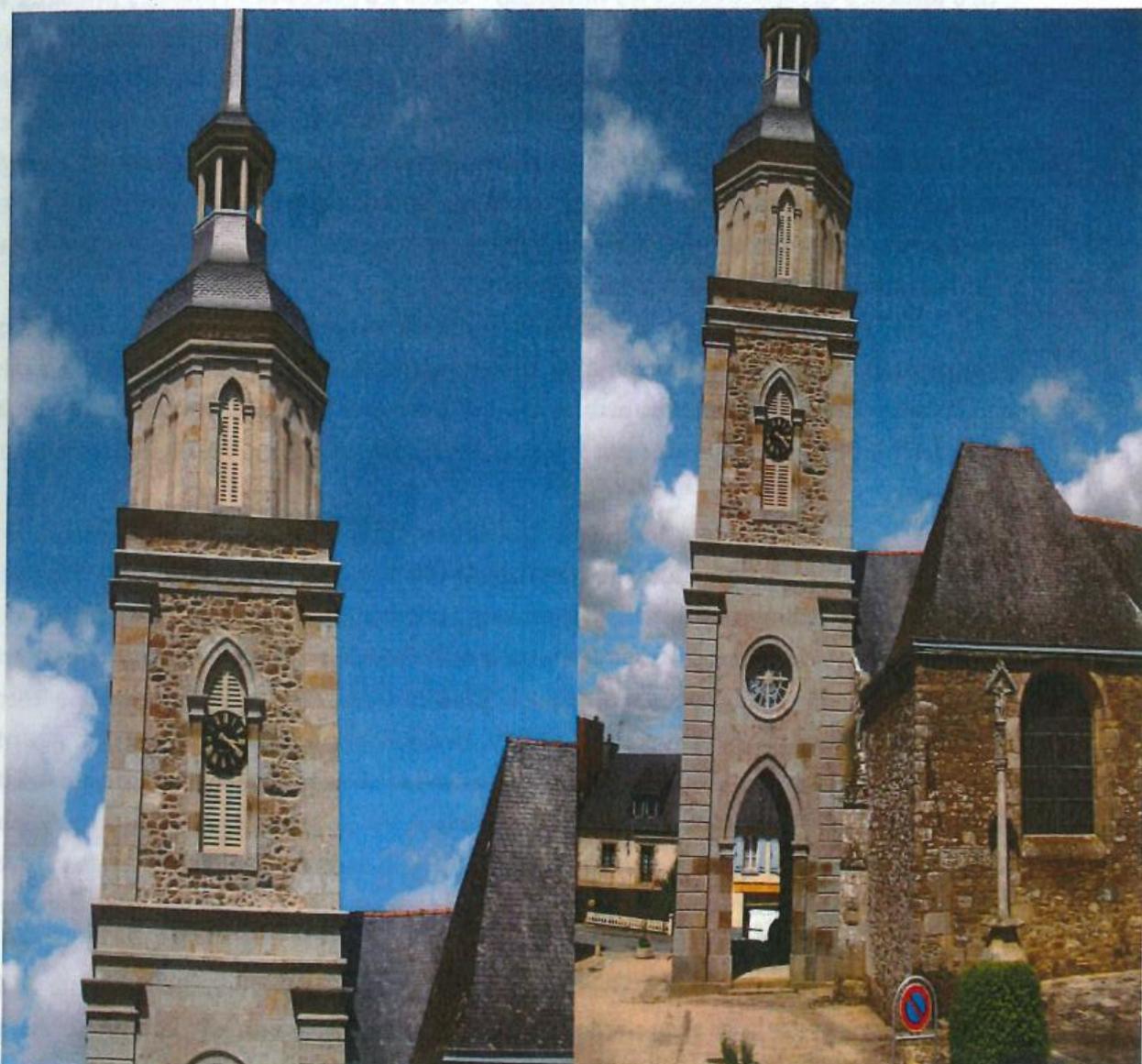


LE F.I.L.

Flash d'information lanrelasien



Commune de



Lanrelas

Juillet 2021

mairie.lanrelas@wanadoo.fr

Site internet : Lanrelas.bzh

Comité de rédaction :

Gilbert *GUILLOME*, Patrick *HARIVEL*

Aurélien *CARRE*, Françoise *PACE*

LE MOT DU MAIRE

Les vacances estivales viennent de débiter pour certains et se terminer pour d'autres. J'en profite pour les souhaiter joyeuses et très ensoleillées pour le mois d'août après ce mois de juillet très décevant.

Depuis le dernier F.I.L., le principal sujet récurrent est celui du COVID. Cela fait un an et demi que nous devons l'affronter et vivre avec. Pour les plus fragiles d'entre nous, les élus ont participé au recensement de ceux qui n'avaient pas été vaccinés et ont même transporté au centre de vaccination ceux qui étaient dans le besoin.

En plus de la crise sanitaire, il a fallu affronter des conditions climatiques très difficiles depuis le début du printemps, après les gelées-des épisodes pluvieux sont arrivés. Il faut aussi noter que la vie sociale est au ralenti, le club de football n'a pu disputer que quatre matches pour l'année sportive 2020-2021, le club des aînés n'a pu reprendre ses activités, les festivités estivales prévues ont été annulées (kermesse, stock-car, coupe de France de Palets et Saint Fiacre). L'organisation des élections départementales et régionales n'a pas été simple pour appliquer les mesures sanitaires, il faut remercier très vivement les assesseurs qui ont accepté d'offrir une partie de leur temps pour effectuer une permanence au bureau de vote et pour le dépouillement.

Malgré toutes ces difficultés, la vie municipale continue. Le chantier de la rénovation du clocher est terminé ainsi que la peinture des portes de l'église. Il faut remercier l'association éducative populaire qui a fait un don important avant sa dissolution ainsi que les 61 personnes qui ont participé au financement des travaux via l'association du patrimoine.

Le conseil a voté le budget sans augmenter les taux communaux. Il faut préciser que la crise sanitaire a coûté environ 40 000 € à la commune en 2020. Malgré les difficultés financières, l'investissement continue pour entretenir les biens communaux ou faciliter les travaux des agents. Ainsi se termine la réfection du toit de la cantine-garderie avec la pose de 82 panneaux photovoltaïques. L'achat mutualisé d'une désherbeuse thermique avec les communes voisines pour pallier l'interdiction définitive des produits phytosanitaires. L'entretien de la voirie est prévu fin août ou septembre par l'entreprise COLAS et certaines routes communales vont être refaites. Avec le concours continu des bénévoles dévoués, l'entretien du site des Aulnais a pu être assuré en refaisant les rambardes et les marches pour les parties les plus pentues, le désherbage du cimetière, l'entretien de la piscine et la peinture du mur de l'école.

L'école des Menhirs a été récompensée par un prix car Madame RENAUDIN, enseignante à la maternelle a inscrit sa classe à la Coupe de France des Potagers. Cette enseignante s'est beaucoup investie dans l'agencement du jardin qui jouxte l'école. Ainsi les enfants ont pu découvrir les joies du jardinier en semant quelques graines ou goûter aux légumes avant des partir en vacances.

Je voudrais remercier tous les agents municipaux pour les difficultés rencontrées pour effectuer leurs missions en tenant compte des contraintes sanitaires auxquelles ils sont confrontés surtout dans le milieu scolaire. Pour terminer je vous renouvelle mon souhait de bonnes vacances.

Yves LEMOINE

ETAT—CIVIL

► Bienvenue à :

- Le 29 juin 2021, Clémentine **LE CAM**, fille de Julien et de Marjorie COMBAUD, 3 Saint Régent.

□ Ils nous ont quittés :

- Le 12 février 2021, Yvonne **REBOUX** née **BECHU**, 73 ans, 15 Chirpel.□
- Le 17 février 2021, Guy **HAZARD**, 74 ans, 2 rue du Val de Rance.□
- Le 23 février 2021, Francis **BEDEL**, 87 ans, 6 Grasland.□
- Le 22 avril 2021, Michel **TERTRAIS**, 70 ans, 4 rue des Mimosas.□
- Le 21 mai 2021, Mickaël **CALWAY**, 80 ans, 6 La Glinais.□
- Le 12 juin 2021, Marie-Thérèse **MENARD** née **KERSANTE**, 90 ans, 2 rue du Bourg-neuf.
- Le 6 juillet 2021, Gisèle **TRIC** née **LEMARCHAND**, 90 ans, La Vieuxville
- Le 10 juillet 2021, Olivier **LE DANOIS**, 51 ans, 6 Le Pont Sorgnet.

□

□ Décès hors commune :

- Le 1er février 2021 à ROUSSY ST ANTOINE (Essonne), Germaine **PAPIN** née **MENARD**, 99 ans.
- Le 10 février 2021 à CAULNES, Thérèse **ORINEL** née **BESNARD**, 89 ans.
- Le 17 février 2021 à ST GREGOIRE, Edith **METAYER** née **GUEHENNEUC**, 78 ans.
- Le 28 février 2021 à MELUN (Seine & Marne), Clément **CHERIAUX**, 85 ans.
- Le 4 avril 2021 à RENNES, Gisèle **ROUSVOAL** née **BERHAULT**, 83 ans.
- Le 11 avril 2021 à VITRY SUR SEINE (Val de Marne) Marcelle **MITON** née **LEJART** 90 ans.
- Le 26 mai 2021, à LA TRONCHE (Isère), Brigitte **HARIVEL** née **CHEVALIER**, 59 ans.
- Le 7 juin 2021 à CHARTRES (Eure et l'Oir), Marie-Thérèse **PALOMBA** née **LEMOINE**, 84 ans.
- 26 juin 2021 à BROONS, Jean-Claude **PRADAL**, 63 ans.

Séance du 25 février 2021 :

Etaient Présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N – METAYER P – HARIVEL P – MENARD D – HARIVEL J.M. – HAMEON B – DELAHAYE S – JOUAN D. – LEFEUVRE H – PACE F – RENAULT T –

Etait absent excusé : CARRE M

Était absente : TROLLIET M

PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES (P.D.I.R.P.R.)

Le conseil prend connaissance du dossier établi par les services du Département et le valide en ce qui concerne les itinéraires relatifs à la commune.

PROLONGATION D'UN CONTRAT DE TRAVAIL D'UN EMPLOYE COMMUNAL CONTRACTUEL

Le maire informe le conseil qu'un employé communal titulaire s'est vu prolonger son arrêt d'une durée de 18 mois. Le conseil valide la prolongation du contrat de son remplaçant.

APPROBATION DEVIS A.D.A.C. POUR ETUDE AGGRANDISSEMENT MAIRIE

Pour rappel, au mois de décembre 2020, le conseil avait validé la demande de concours de l'A.D.A.C pour effectuer la faisabilité de l'agrandissement-rénovation de la mairie. Au mois de janvier, un employé de cet organisme public s'est déplacé sur site et a rendu un pré-rapport attestant de la faisabilité de ce projet. Le conseil approuve ce rapport et demande qu'une étude soit prolongée pour évaluer le montant des travaux.

ACHAT MAISONNETTE POUR COUR DE RECREATION DE L'ECOLE DES MENHIRS

Le conseil valide la décision de changer la maisonnette implantée dans la cour de récréation de l'école des Menhirs. L'Association des Parents d'Elèves s'est chargée de la commande. La municipalité valide la facture et va l'honorer de manière à assurer ce bien implanté sur le domaine communal. L'A.P.E. se chargera de rembourser la collectivité.

APPROBATION FACTURE ENTREPRISE BODET POUR CENTRALE DES CLOCHES

Pour rappel la centrale de commande des cloches était tombée en mars 2020. Elle n'avait pas encore été remplacée en raison des travaux de réfection du clocher. Ces travaux ont été effectués au début janvier 2021 et synchronisés avec les nouveaux cadrans de l'horloge. Le conseil valide la facture.

RELIURE DES REGISTRES D'ETAT-CIVIL

Le conseil prend acte qu'il est nécessaire de faire relier les registres d'état-civil de 2011 à 2020 de manière à les protéger. Le conseil valide le devis établi par l'entreprise SEDI chargée d'effectuer ce travail.

DEVIS ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Le conseil est informé qu'il est nécessaire de changer un ordinateur portable de la mairie et d'en mettre un à la garderie. En outre, suite à l'adhésion au S.C.A. de LAMBALLE, la commune bénéficie d'un prix attractif pour la maintenance de son parc informatique (mairie, école, médiathèque). En plus, il a été évoqué la prise en compte de la sauvegarde informatique de tous les dossiers numériques. Pour tous ces travaux, la société DYNAMIPS a été choisie.

ACCEPTATION DON IMPORTANT POUR LA REFECTION DU CLOCHER

Le maire informe que l'Association Educative Populaire lui a remis un chèque de 17200 € pour la réfection du clocher de l'église. Il est à noter que cette association avait participé financièrement il y a quelques années à la vitrification du cœur de l'église. Le conseil remercie cette association pour cette aide importante.

Séance du 1er avril 2021 :

Etaient Présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N – METAYER P – HARIVEL P – MENARD D – HARIVEL J.M. – CARRE M – HAMEON B – DELAHAYE S – JOUAN D. – LEFEUVRE H – PACE F – RENAULT T –

Était absente : TROLLIET M

COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2020

Le conseil prend connaissance des budgets administratifs et de gestion pour l'année 2020. Le résultat global de clôture dégage un excédent de 159 970,20 €. La dette est maîtrisée, la commune se situe dans la moyenne de celle des communes de 500 à 2000 habitants. En outre, le conseil a pris connaissance que la COVID 19 a été évaluée à 41469 € pour 2020 (achat de masque et de produits d'entretien, frais de personnels, participation au fonds de soutien intercommunal pour les commerces). Ces deux comptes sont validés.

BUDGET 2021

Le conseil prend acte des dispositions budgétaires. Pour le fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 707 587,44 €. Pour l'investissement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 618 597,42 €. Les principaux programmes sont : fin des travaux du clocher et peinture des portes de l'église, achat en commun avec les communes voisines d'une désherbeuse thermique, études pour l'agrandissement de la mairie, remplacement des panneaux des lieudits.

TAXES LOCALES 2021

Le conseil vote le maintien des taux locaux pour 2021, taxe foncier bâti 13,31 %, à cela il faut y ajouter le taux de 19,53 % de la taxe départementale pour remplacer la disparition de la taxe d'habitation. Celui du foncier bâti est de 49,31 %.

CHOIX CABINET POUR APPELS D'OFFRES POUR ASSURANCES

Le contrat d'une compagnie d'assurance couvrant certaines activités de la commune prend fin le 30 juin 2021. Il est donc nécessaire de choisir un cabinet pour établir le cahier des charges pour l'appel d'offres pour choisir la future compagnie d'assurance. Le cabinet ARIMA est choisi par l'assemblée.

RECRUTEMENT EMPLOYES COMMUNAUX SAISONNIERS

Pour préparer la future estivale, le conseil donne suite à deux candidatures pour des emplois saisonniers :

Surveillant de baignade pour la piscine à condition que les mesures sanitaires le permettent
Employé communal pour les services techniques en remplacement des titulaires pour leurs vacances perspectives.

CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR A L'ECOLE

Le conseil prend acte que le contrat de location du photocopieur de l'école prend fin le 30 juin 2021. Suite à l'adhésion au S.C.A. de LAMBALLE, une des sociétés références a proposé un contrat, la location trimestrielle est la même, mais le prix de la copie diminue fortement.

Séance du 29 avril 2021 :

Étaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – REALLAND N – METAYER P – HARIVEL P – CARRE A – HARIVEL J.M. - RENAULT T – HAMEON B – DELAHAYE S – LEFEUVRE H – JOUAN D

Était absente excusée : PACE F qui a donné procuration à LEMOINE Y.

Était absente : TROLLIET M.

VALIDATION INVENTAIRE DES COURS D'EAU

Le maire rappelle au conseil qu'un technicien des milieux aquatiques de DINAN AGGLOMERATION était venu le 22 octobre 2020 présenter l'inventaire des cours d'eau de la commune. Or il avait été relevé des erreurs. Un contact a été pris avec les propriétaires ou exploitants concernés. Ces doutes ont été levés et c'est ainsi que l'inventaire a été validé.

CONVENTION ENEDIS

La société ENEDIS a adressé un dossier de renforcement de ligne des lieudits Le Gléru Jeune, la Ville Louais et la Tréponnais. Pour occuper le domaine public, ENEDIS demande à signer une convention. Le conseil accepte cette demande.

ACHAT DEFIBRILLATEUR

En application de la réglementation en vigueur, le conseil valide le devis pour l'achat d'un défibrillateur qui sera installé près de la porte d'entrée de la salle polyvalente. La société R2S est chargée de cette mission.

ADHESION SERVICE COMMUN VOIRIE

Un service commun de voirie a été créé à LAMBALLE TERRE & MER. Il est demandé aux communes de délibérer pour y adhérer. Le conseil valide cette adhésion pour 3 ans, cela permet un meilleur suivi de la voirie en bénéficiant de prix attractifs.

CONCOURS HUISSIER POUR RECOUVREMENT DETTE

Après contact pris avec la Trésorerie, le maire informe le conseil que deux ex-locataires de logements municipaux ne se sont pas acquittés totalement de leurs loyers. Chaque cautionnaire refuse de suppléer le défaillant. En conséquence, il est demandé au maire de prendre contact avec un huissier pour faire récupérer les sommes dues.

PROLONGATION CONTRAT EMPLOYE MUNICIPAL

Le conseil prend acte qu'un employé municipal titulaire sera en arrêt jusqu'en août 2022. Le contrat de son remplaçant est reconduit jusqu'au 31 août 2022.

RECONDUCTION CONTRAT PRESTATAIRE CANTINE

Depuis septembre 2020, la société RESTORIA est le prestataire des repas de la cantine scolaire. Le contrat était d'une durée d'un an. Après concertation avec l'association des parents d'élèves, le contrat avec le même prestataire est reconduit pour la prochaine année scolaire.

SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Un audit de la défense incendie a été effectué auprès de tous les bâtiments municipaux. Pour une mise aux normes en vigueur, cela nécessite un investissement important. Le conseil choisit d'étaler cette mise aux normes sur trois ans de manière à mieux gérer cette dépense.

Séance du 27 mai 2021

Étaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – METAYER P – HARIVEL P – CARRE A – HARIVEL J.M. - RENAULT T – HAMEON B – DELAHAYE S – LEFEUVRE H – PACE F – JOUAN D

Était absent excusé : - REALLAND N -

Était absente : TROLLIET M.

REFECTION TOIT CANTINE-GARDERIE AVEC INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES.

Le maire rappelle au conseil que lors de la séance du 28 décembre 2020, il avait été validé une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du Plan de Relance. Une réponse positive a été apportée à la mi-avril 2021. EN conséquence, le devis de l'entreprise BREIH ENERGIE SYSTEMES implantée à LANNEBERT (22) a été validé ainsi que l'installation de 82 panneaux photovoltaïques. Ces travaux sont programmés pour le mois de juillet 2021.

CONVENTION ACHAT & ENTRETIEN DESHERBEUSE.

Pour pallier l'interdiction de produits phytosanitaires, la municipalité réfléchissait à une méthode de désherbage écologique et non contraignante. C'est pourquoi, au mois de novembre 2020, l'entreprise OELIACTEC avait effectué une démonstration d'une désherbeuse thermique avec vapeur d'eau chaude à 120°. Cette démonstration s'est avérée concluante. Toutefois cet achat était trop important pour la commune, c'est pourquoi un accord a été trouvé avec les communes d'EREAC -ROUILLAC-SEVIGNAC et TREMEUR pour l'achat mutualisé de cet engin. Le conseil a validé la convention d'achat et d'utilisation avec les autres communes.

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour l'achat mutualisé de cette désherbeuse, le conseil valide la demande de subvention auprès des services de la Région.

FIXATION PRIX CANTINE

Le conseil du 28 avril 2021 valide la reconduction du contrat d'une année supplémentaire avec l'entreprise RESTORIA, prestataire de la cantine. Or ce contrat stipule une augmentation du prix unitaire du repas. Le conseil valide l'augmentation du prix du repas à 3,00 € contre 2,90 €.

TRANSFERT DE COMPETENTE P.L.U.I.

Le 26 novembre 2020, le conseil avait voté un délai supplémentaire de six mois pour réfléchir pour le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Après débat, le conseil valide ce transfert à compter du 1^{er} juillet 2021.

Séance du 1er juillet 2020 :

Étaient présents : LEMOINE Y – GUILLOME G – METAYER P – HARIVEL P – MENARD D - CARRE A – HARIVEL J.M. - PACE F – DELAHAYE S – RENAULT T – JOUAN D

Étaient absents excusés : REALLAND N, procuration à METAYER P., HAMEON B procuration à LEMOINE Y et LEFEUVRE H procuration à HARIVEL J.M.

Était absente : TROLLIET M

TARIF SOCIAL CANTINE

Suite au courrier de la Préfecture, le conseil a débattu sur la mise en œuvre du tarif social du prix de repas de cantine à 1 € pour la prochaine rentrée scolaire.

Pour cela il faut au moins appliquer trois prix de repas de cantine dont l'un serait minimum ou égal à 1 €. L'état apporterait une subvention de 3 € par repas. Le conseil a retenu le tarif suivant :

Pour un quotient familial inférieur à 700 €, le repas serait facturé 0,80 €, pour un quotient supérieur à 700 € et inférieur à 1100 €, le repas serait facturé 1 €, pour le quotient supérieur à 1100 €, le repas serait facturé 3 €.

Une convention sera prochainement signée avec les services de l'état pour entériner cette décision.

ACHAT COLOMBARIUM

L'actuel columbarium du cimetière est complet. Il est nécessaire d'en faire installer un supplémentaire en cas de demande de concession. L'entreprise GUEGUEN a été retenue pour la pose d'un columbarium supplémentaire.

CHOIX COMPAGNIE D'ASSURANCES

Le conseil a pris acte que l'un des contrats d'assurance prenait fin le 1^{er} juillet, c'est pour cette raison qu'en avril et mai il a été laissé un appel d'offres pour revoir tous les contrats d'assurances. Pour cela, la municipalité était accompagnée du cabinet ARIMA.

Il en résulte que le groupe PILLIOT a été retenu pour le dommage aux biens et des risques annexes, la compagnie SMACL a été retenue pour les autres lots : responsabilité et véhicules.

COMPTE-EPARGNE - TEMPS

Le conseil a validé la saisine du Centre de Gestion pour la mise en place du compte épargne - temps auprès des agents de la commune.

OCTROI SUBVENTIONS

Le conseil a validé les subventions suivantes :

Pour le club de football de LANRELAS, subvention annuelle de 2000 € reconduite plus une exceptionnelle de 1000 € en raison du manque de ressources pour la prochaine année dues à l'absence de manifestations conviviales à cause du COVID.

Pour la nouvelle association DAOUDOUR, qui rayonne sur les anciennes communes du canton de BROONS pour les recherches historiques, patrimoniales, il est octroyé une subvention de 50 €.

Pour le comice agricole dont la prochaine édition se déroulera à LANRELAS le 4 septembre 2021, une subvention de 0,47 € par habitant est donnée est votée.

AMBASSADEUR SANTE

Danièle MENARD est désignée comme ambassadeur santé auprès de l'intercommunalité LAMBALLE TERRE & MER.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent l'école des Menhirs, une demande de participation est demandée à ces communes.

OUVERTURE PISCINE

L'ouverture de la piscine est programmée le lundi 5 juillet. Des travaux d'entretien ont été effectués, peinture du bassin et le sable de l'aire de jeux a été changé. Valentin, le surveillant de baignade vous accueillera avec plaisir. Il est rappelé que l'accès est gratuit.

VIE DE LA COMMUNE

▣ CLUB DE PALETS & COMITE DES FETES

Les responsables de ces deux associations très dynamiques font connaître qu'ils se trouvent dans l'obligation pour la seconde année consécutive d'annuler leurs festivités respectives du mois d'août pour les raisons sanitaires connues de tous.

➤ EPICERIE LE SAVOIR BRETON

Fanny fait connaître qu'elle prend une semaine de vacances du 8 au 15 août 2021. Toutefois, son commerce reste ouvert pendant cette semaine selon les conditions suivantes :

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures 30 à 13 heures.
- Dimanche de 8 heures 30 à 12 heures 30.

▣ VESTIAIRES DU STADE

Au cours du mois de juin les membres du C.S.L. et des bénévoles dévoués ont procédé à la réfection de la peinture intérieure des vestiaires réservés aux équipes du club local. Nous pouvons les féliciter et les remercier car cela contribue à renforcer l'image du club très dynamique.

▣ BOUTIQUE D'ACCESSOIRES & JOUETS POUR NOS COMPAGNONS POILUS

Une habitante de la commune vient de fonder sa petite entreprise de créations d'accessoires au crochet fait-main. Site internet : www.unpoildelaine.fr

▣ PROJET ZERO DECHET

Madame **HEILMAN** se propose de développer sur la commune un projet zéro déchet. Pour les personnes intéressées, vous pouvez la contacter au 06.79.83.72.54 ou par courriel : chateauxchampagne@gmail.com.

➤ ASSISTANTE MATERNELLE

Madame Rachel **PAIN** fait connaître qu'elle a des places disponibles pour la garde de jeunes enfants. Elle est agréée par les services du département. Elle peut être contactée au 02.96.54.49.

▣ LISTES ELECTORALES

Les listes électorales sont maintenant informatisées. Vous pouvez vous inscrire à tout moment par internet ou vous déplacer en mairie. Ce rappel est surtout destiné aux nouveaux habitants de la commune.

▷ ATELIER EQUILIBRE-MEMOIRE

Les ateliers équilibre et mémoire reprennent en septembre 2021. Si vous souhaitez développer votre équilibre, entretenir votre mémoire, travailler votre coordination, garder souplesse et renforcer vos muscles, cet atelier est fait pour vous ! Les exercices sont réalisés dans une ambiance conviviale. Cet atelier est réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans.

Le rythme et les capacités de chacun sont respectés. Il ne faut pas hésiter à venir essayer. Les ateliers se déroulent à la **salle polyvalente le mardi de 10 à 11 heures ou de 11 à 12 heures.**

L'inscription est cette année **gratuite** grâce à un financement obtenu auprès de la conférence des financeurs des Côtes d'Armor. La première séance aura lieu le **14 septembre 2021.**

Si vous désirez des renseignements complémentaires, contacter **P.O.I.S.C.L.** au **02 96 84 73 36** ou par courriel oiscl@wanadoo.fr. Les inscriptions commencent à partir du 3 septembre 2021.



▷ TARIFS CANTINE

Suite au courrier de la Préfecture, le conseil municipal a validé le prix de repas de cantine à **1 €** pour la prochaine rentrée scolaire.

Suivant le quotient familial, le prix payé par les familles sera le suivant :

- quotient familial ≤ 700 € : prix unitaire du repas : **0,80 €**
- quotient familial ≥ 701 € et ≤ 1100 € : prix unitaire du repas : **1,00 €**
- quotient familial ≥ 1101 € : prix unitaire du repas : **3,00 €**

Pour le prix de 0,80 € et 1,00 €, l'état subventionne les repas de manière à ce que le budget communal ne soit pas impacté. Il s'agit d'une mesure valable pour 3 ans.

▷ COMICE AGRICOLE

Le bureau du Comice Agricole du canton de BROONS fait connaître que le comice se déroulera à LANRELAS le samedi 4 septembre 2021 route de Saint Launeuc. En application des mesures sanitaires en vigueur le **'pass sanitaire'** sera exigé pour participer à cette manifestation. Pour une bonne organisation, il est fait appel à des bénévoles pour l'aménagement du terrain, pour ce faire, s'inscrire en mairie, le bureau vous remercie très vivement de votre implication.

▷ TARIF A.L.S.H.- PETITES VACANCES

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DEMI-JOURNEE	TARIF JOURNEE REPAS COMPRIS
Inférieur à 700 €	4 €	8 €
Entre 700 € et 1100 €	6,00 €	12 €
Supérieur à 1100 €	7 €	14 €

Pénalité retard : 10 € (par fratrie), applicable à partir de 18 heures 35.

Il est rappelé que cet A.L.S.H. est ouvert pendant les petites vacances scolaires excepté celles de Noël. Pour prendre en compte la baisse de fréquentation pour la seconde semaine, un sondage sera effectué auprès des parents, suivant le résultat, une décision sera prise en conseil pour décider de l'ouverture ou de la fermeture pour la seconde semaine des vacances.



▷ NAISSANCE (Clémentine naît à la maison).

Cela fait **46 ans** que la commune n'a plus connu de naissance à la maison. Le 30 juin dernier, Clémentine a décidé d'être le premier bébé du XXI^e siècle à naître sur la commune. La dernière naissance au domicile remonte au 15 juillet 1975 à La Bodinais.

Le papa Julien était déjà partie au travail quand la maman l'a prévenu qu'elle ressentait les premières contractions surviennent à 8 heures, elles s'amplifient à 11 heures. Les pompiers et le S.A.M.U. sont appelés mais il est trop tard pour se rendre à la maternité. C'est ainsi que Clémentine vient agrandir la famille et Amandine sa grande sœur est ravie de l'accueillir.



Pour un suivi médical, la maman et le bébé sont transportés à l'hôpital pour une surveillance de trois jours et maintenant toute la famille se porte à merveille après ces moments heureux et mouvementés.

▷ PAGE FACEBOOK

Depuis le début de l'année, une page FACEBOOK a été ouverte. Ainsi, vous pouvez découvrir toutes les actualités de la commune. Actuellement, il y a 256 abonnés.

▷ SITE INTERNET

Depuis la mi-juillet, le site internet de la commune est ouvert. Remercions toutes les personnes qui ont contribué à construire ce site (élus, employés et bénévoles actifs).

Vous êtes invités à le découvrir et à formuler des remarques constructives pour l'améliorer :

Lanrelas.bzh

➤ ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES.

Le tableau suivant fait état des résultats.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

	1ER TOUR		2 EME TOUR	
INSCRITS	615		615	
VOTANTS	268	43,58 %	261	42,44 %
ABSTENTION	347	56,42 %	354	57,56 %
BLANC(S)	1	0,37 %	10	3,83 %
NUL(S)	6	2,24 %	12	4,60 %
CHEVALIER/GORE-CHAPEL	141	52,61 %	156	59,77 %
DAUNAY-LE HERISSE	64	10,41 %	83	31,80 %
DE MELON - TOTEE	56	20,89 %		

ELECTIONS REGIONALES

	1ER TOUR		2 EME TOUR	
INSCRITS	615		615	
VOTANTS	267	43,41 %	262	42,60 %
ABSTENTION	348	56,59 %	353	57,40 %
BLANC(S)	10	3,74 %	8	3,05 %
NUL(S)	12	4,49 %	24	9,19 %
Isabelle LE CALLENEC	50	18,73 %	69	26,33 %
Claire DESMARRES-POIRRIER	12	4,49 %	23	8,78 %
Thierry BURLLOT	43	16,10 %	36	13,74 %
Loïc CHESNAIS-GIRARD	42	15,73 %	58	22,14 %
Gilles PENNELLE	48	17,98 %	44	16,80 %
Christophe DAVIET	2	0,75 %		
Pierre-Yves CADALEN	8	3,00 %		
Kamel ELAHAR	0	0,00%		
Yves CHAUVEL	2	0,75 %		

▣ TRAVAUX

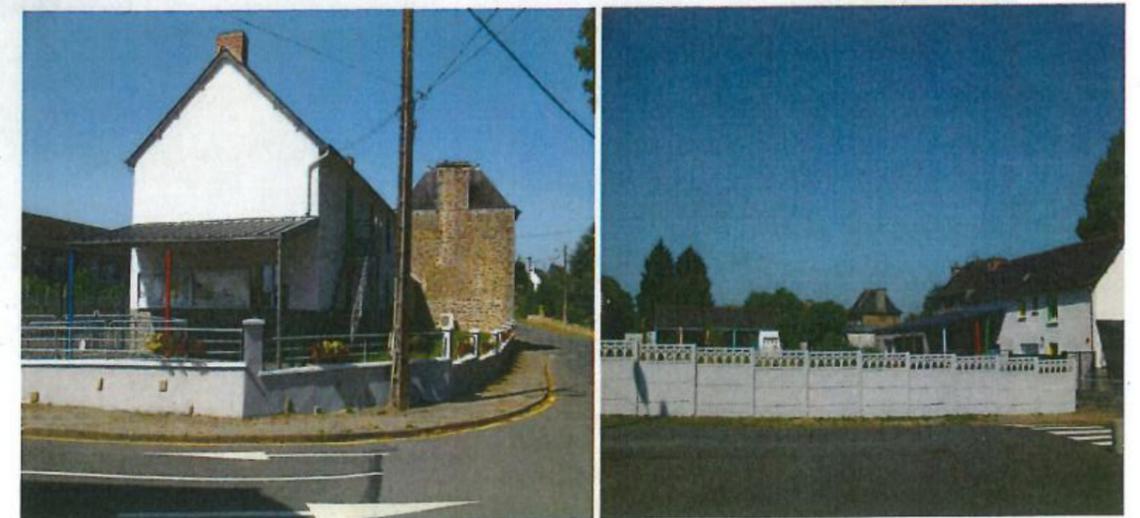
▣ toit cantine - garderie

Le conseil a sollicité une subvention auprès du département dans le cadre du plan de relance. Ainsi il a été décidé de refaire le toit de la garderie-cantine qui était très abîmé. Au cours du mois de juillet, une entreprise a procédé à la rénovation du toit en y installant 82 panneaux photovoltaïques ce qui permettra d'améliorer les recettes de la commune par la vente d'électricité produite.



▣ Clôture mur école

Maël, employé communal saisonnier, aidé de bénévoles dévoués a procédé au nettoyage du mur de l'école puis il a été peint.



▣ Piscine

Pour rappel, la piscine a été fermée au cours de l'été 2020. C'est pourquoi des travaux de remise en état ont été nécessaires. Un nettoyage du bassin et la réfection de la peinture ont été effectués. L'aire de jeux a été re-sablé. Pour améliorer le confort du public, des bains de soleil et des chaises ont été installés.



▣ Site des Aulnaies

Au cours du printemps, les employés communaux aidés des bénévoles très dévoués ont passé quelques journées à une remise en état du site. Les rambardes sur les endroits les plus pentus ont été refaites. Les marches ont été retracées.



▣ ACHAT MUTUALISE DESHERBEUSE

Pour des raisons légales et réglementaires, la commune ne peut plus utiliser de produits phytosanitaires. C'est pourquoi, il a été recherché un mode de désherbage efficace et écologique pour répondre à la transition écologique. Le choix s'est arrêté sur l'achat d'une désherbeuse thermique à jets de vapeur d'eau chaude à 120° avec les communes d'EREAC, SEVIGNAC, ROUILLAC et TREMEUR. (remise de la machine avec démonstration)



➔ ECOLE DES MENHIRS

▣ AMENAGEMENT DU JARDIN POTAGER

Sous la houlette de Madame **RENAUDIN**, enseignante à la classe de maternelle, une partie du terrain en herbe de l'école a été transformé en jardin potager. Les employés communaux, certains parents sont venus l'aider dans cette tâche. Ainsi, les enfants ont découvert les plantes, le semis, la levée jusqu'à la consommation des légumes.



▣ COUPE DE FRANCE DES POTAGERS

Cette création de jardin pédagogique a permis l'inscription de l'école des Menhirs à la **COUPE DE FRANCE DES POTAGERS**. Il s'agit de la première édition. 500 écoles ont été inscrites au niveau national dans 86 départements. Pour les Côtes d'Armor, seules 2 écoles se sont inscrites dont celle de LANRELAS. Ainsi, ce sont 10000 jeunes qui ont participé à ce concours.

Le parrain de cette activité n'est autre que David **LEBARS**, responsable du site ARDUEN de SAINT LAUNEUC.

Dans ce jardin potager, on peut y trouver une haie de petits fruitiers, quatre carrés potagers, un abri à vers de terre, un parcours sensoriel.

Côté décoration, un épouvantail PAPI PAUL veille sur les petits, les sujets en bois ainsi que l'hôtel à insectes.

Tout cela a été réalisé avec des matériaux de récupération.

La classe de Madame **RENAUDIN** a remporté le prix (**ENSEMBLE, ON VA PLUS LOIN**). Juste avant le début des vacances, les parents ont pu visiter le jardin et constater le travail effectué par leurs bambins. ▣

Les parents se sont engagés à entretenir ce jardin au cours de l'été pour ne pas perdre le fruit du travail des enfants.

(photo avec les enfants exhibant leur diplôme)



URBANISME

- ▣ Le 17 décembre 2020, construction d'un garage, Yvon **REALLAND**, rue de la Touche ès Piaudiaux
- ▣ Le 20 janvier 2021, pose de fenêtres de toit, Maxime **PERCHE**, Saint Régent
- ▣ Le 22 janvier 2021, isolation par l'extérieur, Maxime **DAYON**, Saint Malo.
- ▣ Le 15 février 2021, extension stabulation et construction appentis, **G.A.E.C. du Plessis**, 1 le Plessis.
- ▣ Le 9 mars 2021, création de fenêtres, Gwénaél **FORGEARD**
- ▣ Le 29 mars 2021, construction d'un méthaniseur, **S.A.S. de la Houilnais**, 4 la Houilnais.
- ▣ Le 13 avril 2021, construction d'une clôture, Wilfried **BOUESNARD**, rue des Mimosas.
- ▣ Le 4 mai 2021, construction d'un abri de jardin, Christian **COUVREUR**, rue du Bourgneuf.
- ▣ Le 7 mai 2021, construction d'une piscine, Thierry **GUILLOUET**, résidence des Lauriers.
- ▣ Le 21 mai 2021, construction d'un bâtiment en bois à usage professionnel, Anaïs **PLA**, la Ville ès Moriaux.
- ▣ Le 31 mai 2021, travaux divers, Michel **FOURNIER**, rue du Mené.
- ▣ Le 17 juin 2021, ravalement de façades, Gilbert **TANGUY**, Saint Régent.
- ▣ Le 22 juin 2021, réfection toiture et pose de panneaux photovoltaïques sur la cantine-garderie, commune de **LANRELAS**.

▷ RADAR PEDAGOGIQUE

Les trois premières semaines de mai 2021, un radar pédagogique a été installé rue de la Vigne. En effet, les riverains avaient signalé à plusieurs reprises que la circulation était trop rapide à cette entrée de bourg. En conséquence, la DDTM a été sollicitée pour le prêt d'un radar.

La dernière semaine de mai, ce radar a été installé rue des Camélias à l'entrée du bourg en provenance de Merdrignac.

Le relevé du nombre de véhicules empruntant ces deux voies, ainsi que les vitesses relevées serviront à alimenter l'étude qui sera ultérieurement pour sécuriser les entrées de bourg.

Rue de la Vigne

VEHICULES ENTRANTS			VEHICULES SORTANTS		
VITESSE	NOMBRE	%	VITESSE	NOMBRE	%
< = 50 KM/H	3126	53,79%	< = 50 KM/H	2135	33,20%
de 51 à 70 KM/H	2372	40,82%	de 51 à 70 KM/H	3470	53,96 %
71 à 91 KM/H	297	5,11%	> 91 KM/H	763	11,86%
> 91 KM/H	16	0,28%	> 91 KM/H	63	0,98%

L'analyse de ce tableau permet de constater que près de la moitié des véhicules entrants dépassent la vitesse autorisée, cela vient confirmer le ressenti des riverains. Donc il est appelé à la prudence en adaptant sa vitesse sur cette rue, étant donné que la vitesse la plus élevée était de 131 KM/H.

Rue des Camélias

VEHICULES ENTRANTS			VEHICULES SORTANTS		
VITESSE	NOMBRE	%	VITESSE	NOMBRE	%
< = 70 KM/H	1220	94,28 %	< = 70 KM/H	1355	96,44 %
de 71 à 100 KM/H	74	5,72 %	de 71 à 100 KM/H	50	3,56 %
> 100 KM/H	0	0,00%	> 100 KM/H	0	11,86%

L'analyse de ce tableau fait ressortir que la vitesse est globalement respectée à cet endroit.

▷ MAISON France SERVICES A CAULNES

Il est porté à votre connaissance l'ouverture d'une maison France SERVICES à CAULNES depuis le 8 juillet 2021. Toutes les personnes peuvent s'y présenter pour obtenir des renseignements pour effectuer leurs démarches administratives en matière de Finances Publiques, Caisse d'Allocations Familiales (CAF), l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), Pole Emploi, les points justice (conciliateur de justice).

Cette maison France SERVICES est située 10 rue de la Ville Chérel à CAULNES, contact au 02.96.88.70.30. ou par courriel : mairie.caulnes@wanadoo.fr.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes :

- Tous les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures 30
- L'après-midi de 13 heures 30 à 18 heures excepté les mardi et samedi.

▷ COMMUNICATION DE LA .M.S.A.

Les services de la M.S.A. font connaître qu'ils sont à votre disposition pour tout élément concernant :

- La santé (médecine préventive, sécurité au travail ...)
- La famille (différentes aides)
- La retraite (aides pour les seniors)
- L'action sociale
- Le recouvrement des cotisations.

Tout renseignement, vous pouvez contacter la M.S.A. par

- Site internet : armorique.msa.fr
- Téléphone : 02.98.85.79.79
- Adresse postale : MSA D'ARMORIQUE 12 rue de Paimpont 22025 SAINT BRIEUC CEDEX 1.

▷ CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAYS DE SAINT-BRIEUC (APPEL A CANDIDATURES)

Vous souhaitez contribuer à améliorer la qualité de vie sur votre territoire? Participer, aux côtés des élus, aux réflexions sur son avenir et les défis économiques, sociaux, et environnementaux à relever ?

Vous êtes investis dans la vie locale, vous aspirez à faire entendre votre voix et à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des politiques publiques ? Vous êtes porteurs d'idées, de propositions, d'interrogations, vous aimez le débat libre et respectueux...

Devenez membre du Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc !

Du 21 juin au 5 septembre, déposez votre candidature en ligne sur www.cdpsb.fr ou par courrier en retournant le formulaire de candidature à l'adresse suivante :

- Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc 5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie - 22 000 Saint-Brieuc

Conditions de candidature:

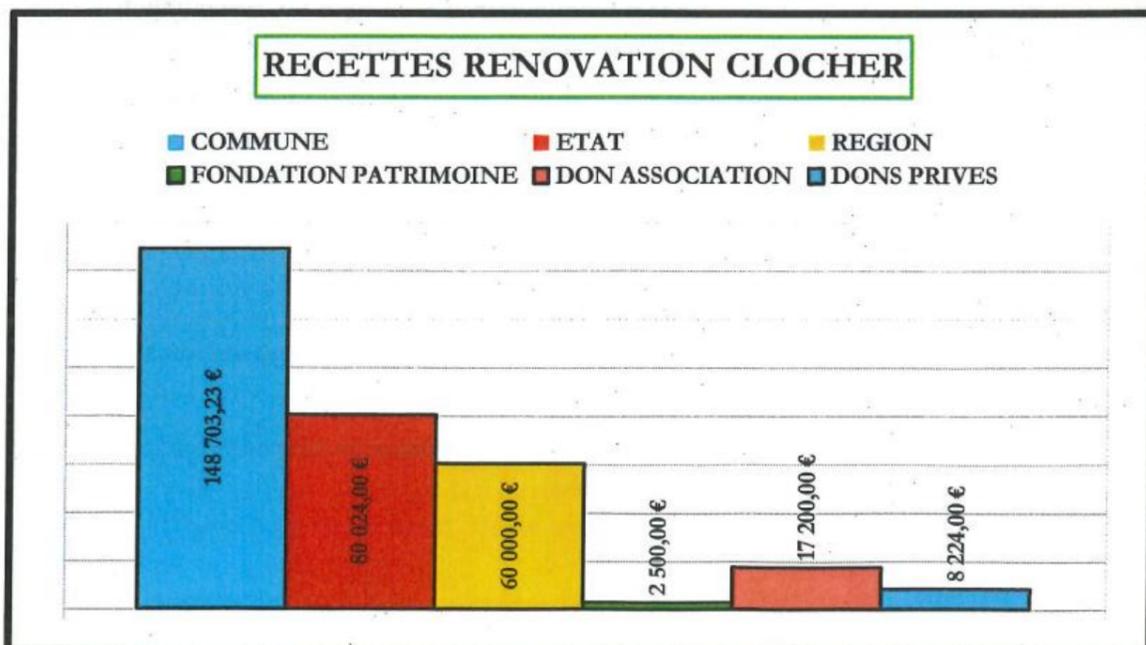
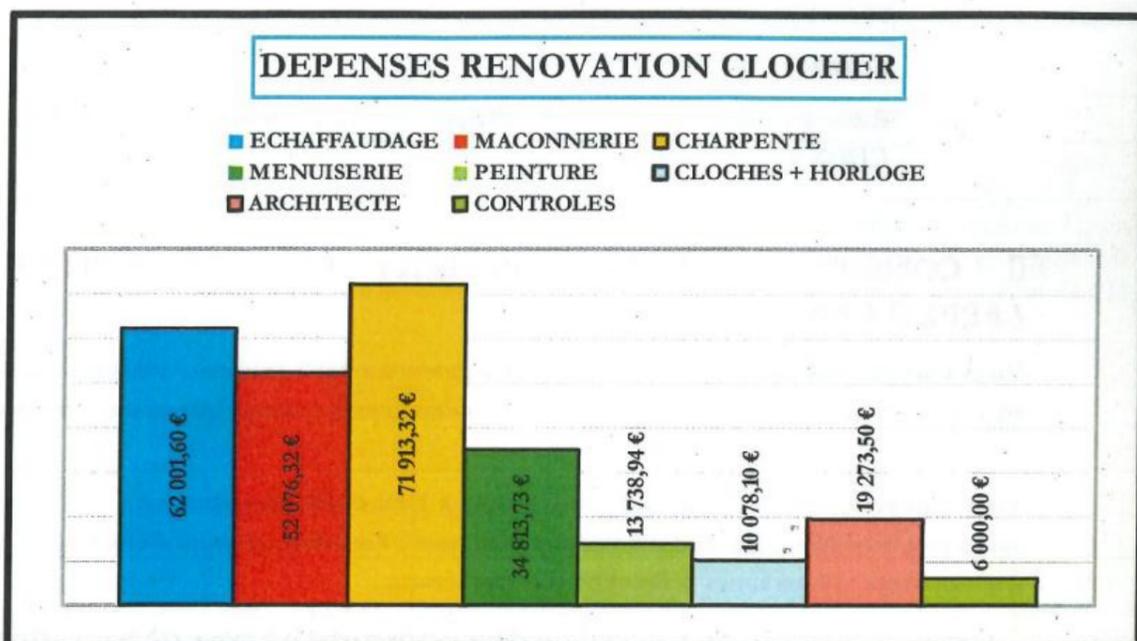
- voir plus de 18 ans
- habiter l'une des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou de Lamballe Terre et Mer
- s'engager à participer bénévolement aux réunions du conseil pendant les trois années à venir (environ 1 réunion/mois)

▷ CLOCHER DE L'ÉGLISE

Les travaux de rénovation du clocher de l'église et la peinture des portes de l'église se sont terminés au début du printemps. Comme vous le savez, ils avaient pris du retard à cause de la crise sanitaire.

Le montant des travaux est conséquent, la facture globale s'élève à 316 651,23 € TTC. Pour les financer, le conseil a sollicité des subventions. Les travaux ont financés à hauteur de 46,96 % par la commune et 53,04 % par les subventions et les différents dons. Par le biais de la Fondation du Patrimoine, il a été fait appel aux dons. Il faut remercier très vivement les personnes qui ont apporté leur participation ainsi qu'une association locale avant de prononcer sa dissolution a fait un don important.

Les graphiques suivants font état des dépenses et des recettes.



▷ L'INTERCOMMUNALITE

Voici les renseignements pratiques en cas de besoin :

S.P.A.N.C. : Pour tous besoins (technicien, contrôle, établissement de dossier, demande de subvention), une permanence sur rendez-vous est organisée à :

- mairie d'EREAC : 2° jeudi de chaque mois
- mairie de SEVIGNAC : 4° jeudi de chaque mois

Les contacts téléphoniques sont les suivants :

contrôles : Mme **JAFFRES** : 02.96.50.56.76 ou : Mr **LE CARBOULEC** : 02.96.50.88.21.

▷ Standard

pour contacter l'intercommunalité :

☎ : 02.96.50.00.30. Site internet : www.lamballe-terre-mer.bzh

➔ Subventions éventuelles

- Pour toute personne primo-accédant d'un bien immobilier, il est octroyé une subvention de 3000 € (se renseigner auprès du maire ou à l'intercommunalité).
- Pour toute personne s'installant en agriculture, il est octroyé une subvention (se renseigner auprès du maire ou à l'intercommunalité).

➔ Déchets ménagers

Les emballages en plastique, en métal, les papiers et les cartonnettes doivent impérativement être déposés en vrac dans votre bac ou sac jaune.

Certaines personnes pensent bien faire en mettant ces emballages dans des sacs poubelles opaques. Or, ces sacs noirs ne seront jamais ouverts au centre de tri et les emballages qu'ils contiennent ne seront pas recyclés. Dans la même catégorie, les grands sacs de protection de bac ne doivent pas être utilisés, car ils peuvent se coincer dans la benne du camion de collecte ou dans les mécanismes du centre du tri.

Le non respect de cette consigne peut entraîner un refus de collecte du bac ou sac jaune.

➔ Tarif 2021 -Déchets ménagers

Lors du conseil communautaire du 15 décembre 2020, il a été évoqué le prix des déchets ménagers pour 2021. Il s'agit d'un dossier très complexe car les recettes baissent en raison de l'arrêt des exportations de papiers et plastiques vers l'Asie et des frais de fonctionnement qui augmentent (personnel, carburant, incinération des déchets, etc...).

Le conseil rappelle que le service apporté à la population fonctionne très bien avec le ramassage en porte à porte et que le prix pratiqué est moins important que celui des collectivités voisines.

C'est pourquoi une augmentation de 10 % a été validée par rapport à 2020. Pour les particuliers, la redevance 2021 s'élève comme suit :

Foyer 1 personne en bac 140 L	119,12 €
Foyer 2 personnes en bac 140 L ou foyer en résidence secondaire :	154,76 €
Foyer 3 ou 4 personnes en bac 240 L	192,12 €
Foyer 5 personnes ou plus en bac 340 L	204,40 €
Foyer en résidence secondaire ou gîte en bac de 240 L ou 340 L .. :	204,40 €

Pour l'année 2022, la décision de passer au ramassage incitatif va bientôt être prise au conseil communautaire. Une campagne d'information sera lancée pour le public.



lamballe-terre-mer.bzh

MISE EN GARDE

Pour lutter contre les fraudes à la rénovation énergétique, les 7 réflexes qu'il faut adopter :

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est interdit, sauf si vous avez déjà un contrat avec la personne qui vous contacte (fournisseur d'énergie, entreprise de travaux que vous connaissez)
- Méfiez-vous des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État
- Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires et ne signez jamais rien le jour-même
- Exigez un devis et comparez avec d'autres
- Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier soit totalement terminé, surtout si un crédit a été contracté soi ; Æ rechercher les solutions les plus adaptées ; Æ estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier. Conseiller FAIRE : 0 808 800 700 www.faire.gouv.fr/marenov Pour signaler un cas suspect : www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation
- En cas de litige, tournez-vous vers des associations de consommateurs pour vous faire aider
- Si vous pensez avoir affaire à une entreprise aux pratiques frauduleuses ou non conformes, contactez votre conseiller FAIRE ou signalez-le via le formulaire ci-dessous. Service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux. Il permet notamment de : Æ trouver rapidement un professionnel proche de chez vous.

▮ INFORMATIONS SUR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Cours, allées et jardins - Produits phytosanitaires : particuliers, agriculteurs, ce qu'il faut savoir...

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé interdit la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (désherbants, anti-fongiques, etc.) par les particuliers pour l'entretien de leurs cours, terrasses ou allées, ainsi que pour leurs espaces verts (jardin d'agrément et potager). Les collectivités y étaient déjà contraintes depuis le 1^{er} janvier 2017.

□ L'arrêt des produits phytosanitaires de synthèse, pourquoi ?

Les risques pour l'environnement vont de pair avec les risques pour la santé. Utiliser des produits entraîne une pollution des sols, de l'air, de l'eau, et ceci a des impacts sur la biodiversité et sur notre santé. En les respirant, en contact avec la peau, par infiltration dans l'eau... de nombreuses molécules chimiques sont présentes autour de nous et nous les absorbons à notre insu. Plusieurs dizaines de molécules de différents produits sont ainsi retrouvées chaque mois dans les analyses d'eau de rivière effectuées par Lamballe Terre & Mer, parfois dans des concentrations inquiétantes.

« Si je pulvérise ma cour, l'eau finira par rejoindre un cours d'eau, future eau du robinet, que je consommerais ou dans laquelle je me baignerais. »

□ Que peut-on utiliser ?

Seuls sont autorisés les produits phytosanitaires d'origine naturelle, **vendus en magasin**, depuis le 1^{er} janvier 2019 (attention aux produits vendus sur Internet). Tous les autres produits doivent être déposés en déchèterie. **Notez que le vinaigre et le sel sont également à bannir** (cela modifie le PH du sol et influe sur les végétaux alentours, la qualité de l'eau...), **tout comme l'eau de javel dont l'utilisation est interdite en désherbant**. En cas de doute sur un produit, vous pouvez consulter le site Internet E-phy, une jardinerie ou la direction environnement de Lamballe Terre & Mer.

Attention, il reste interdit de traiter les abords de fossés et caniveaux même avec les produits autorisés. En outre, les particuliers ne doivent pas utiliser de produits sur l'espace public.

▮ Sanctions encourues

De nombreux contrôles ont lieu sur l'ensemble des communes du territoire par les organismes de l'Etat. Des amendes, parfois conséquentes (jusqu'à quelques milliers d'euros) ont déjà été distribuées à certains habitants de communes de Lamballe Terre & Mer. Des peines d'emprisonnement sont mêmes prévues par la loi pour les cas les plus graves (récidives ou pollutions volontaires notamment).

▮ Sanctions encourues

Cette réglementation ne s'applique pas sur les parcelles agricoles, qui sont soumises à une réglementation spécifique. Cependant, **les agriculteurs ont également interdiction de traiter tout autre espace que les cultures elles-mêmes, c'est-à-dire** : les cours de fermes, pourtours de bâtiments, cultures à moins d'un mètre du haut de fossés... Ces infractions sont également lourdement pénalisables (jusqu'à 750 000 euros d'amendes et 7 ans d'emprisonnement pour les cas les plus graves).

▮ Comment agir ?

Tout d'abord en déposant les produits interdits en déchèterie (c'est une obligation réglementaire). Ensuite, il existe des solutions alternatives pour envisager son « chez soi » différemment, en se passant même des produits autorisés : utiliser des couvre-sols, semer de la pelouse à croissance lente dans les zones qui demandent beaucoup d'entretien (gravillons, enrobés vieillissants...), semer des fleurs vivaces en pied de mur (alysse, thym, origan, giroflée...)

De nouveaux outils de désherbage sont également intéressants, telle la houe maraichère, par exemple, pour les cours gravillonnées.

Et surtout, nous pouvons changer de regard en acceptant quelques mauvaises herbes qui sont, au final, bien moins mauvaises pour notre santé et notre environnement que les produits que nous utilisons pour les bannir.

Pour plus d'informations et des conseils, n'hésitez pas à consulter la direction environnement de Lamballe Terre & Mer : environnement@lamballe-terre-mer.bzh ou au 02 96 50 59 37.

▮ HABITAT

▮ Permanences de bonjour habitat

Bonjour Habitat propose des permanences en janvier sur l'ensemble du territoire. N'hésitez pas à venir à la rencontre des conseillers qui pourront répondre à toutes vos questions en lien avec votre logement : recherche de terrain, travaux de rénovation, d'isolation ou d'adaptabilité, aides financières mobilisables...

Renseignements et prises de rendez-vous pour les permanences :

Bonjour Habitat – T. 02 96 32 96 66 – habitat@lamballe-terre-mer.bzh - bonjour-habitat.bzh

▮ Aides à l'achat

Pour les primo-accédants, sous certaines conditions, l'intercommunalité apporte une aide de **3 000 €** pour l'achat d'un terrain constructible ou d'une maison dans l'ancien, pour des renseignements complémentaires, prendre contact avec la mairie.

▮ Aides à l'accession

Pour les jeunes agriculteurs qui prévoient de s'installer, l'intercommunalité prévoit une aide, pour des renseignements complémentaires, prendre contact avec la mairie.

▮ Pass culture : 500 € offerts en activités artistiques et culturelles pour les jeunes de 18 ans.

Le Pass Culture est un dispositif du ministère de la culture qui permet à des jeunes de 18 ans de géolocaliser sur une application des événements culturels et de disposer d'un crédit de 500€ pour des pratiques ou des biens culturels.

Lamballe Terre & Mer, en adhérant à ce dispositif, leur permet de connaître l'agenda des spectacles du conservatoire, de s'inscrire aux stages ouverts aux amateurs. Ces jeunes peuvent également payer les cours du conservatoire grâce à cette application, intégralement ou partiellement.

Pour y accéder : <https://pass.culture.fr>

▮ TRANSPORTS (communication du service mobilités)

Ça se passe dans votre commune !

Vous avez sans doute entendu parler de Distribus : le service de transport de Lamballe Terre & Mer. Mais connaissez-vous Distribus Chrono, le service de transport à la demande qui vous permet de vous déplacer simplement pour seulement de 1,50 €. ?

Une navette vient vous chercher à votre domicile pour vous déposer aux points d'arrêt disponibles sur votre secteur : *Lamballe-Armor Gare SNCF, Plénée-Jugon Gare SNCF, Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle Eglise et Plénée-Jugon Centre.*

▮ Comment fonctionne ce service ?

- Inscrivez-vous au service soit, en appelant nos conseillers au 0 800 18 10 10 soit sur le site distribus.bzh ou l'application mymobi, disponible sur appstore ou playstore.
- Réservez votre navette avant 17 heures la veille de votre trajet, par téléphone, sur le site internet ou sur l'application.
- Le jour de votre déplacement, présentez-vous devant votre domicile 5 minutes avant l'heure indiquée lors de votre réservation ou confirmée par mail la veille. La navette vous emmène à l'arrêt Chrono choisi. Pour le retour, présentez-vous au même arrêt à l'heure choisie. La navette vous raccompagne à votre domicile.

▮ Horaires d'arrivées possibles

- à Lamballe-Armor Gare SNCF : 6 H35, 7 H20, 8 H20 et 10 H05
- à Plénée-Jugon Gare SNCF : 7 H20 et 8 H20
- à Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle Eglise : 9 H45, 11 H40 et 13 H45
- à Plénée-Jugon Centre : 9 H45, 11 H 40 et 13 H 45

▮ Horaires de départ possibles

- à Lamballe-Armor Gare SNCF : 12 H00, 17 H35, 18 H40 et 19 H35
- à Plénée-Jugon Gare SNCF : 17 H35 et 18 H40
- à Jugon-les-Lacs-Commune-Nouvelle Eglise : 12 H20, 14 H00 et 16 H00.
- à Plénée-Jugon Centre : 12 H20, 14 H00 et 16 H00.

Par exemple, Paul prend le train tous les jours à la gare SNCF de Lamballe-Armor à 7 H30. Il décide de prendre une navette Chrono pour s'y rendre. Il réserve la navette arrivant en gare à 7 H20. La navette passera donc à son domicile vers 7 H00 pour l'amener à la gare à 7 H20. Le soir, Paul de retour en gare prendra la navette, qui l'a réservé, pour le ramener chez lui.

Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'informations sur le service, contactez le 0 800 18 10 10 ou rendez-vous sur le www.distribus.bzh

▮ Compétence – TRANSPORTS « DISTRIBUS »

A compter du 6 janvier 2020, un réseau de transport sera opérationnel sur toutes les communes de l'intercommunalité.

Pour les personnes intéressées qui désireraient se rendre à LAMBALLE ou en période estivale sur la côte (ERQUY ou PLENEUF VAL ANDRE), vous avez la possibilité d'être pris à votre domicile. Pour cela il faudra appeler la veille avant 17 heures pour réserver, pour le lundi, il faut appeler le vendredi avant 17 heures au numéro suivant 0800 18 10 10 (appel gratuit).

Le prix du ticket est de 1,50 € à régler au chauffeur du car.



▣ LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS MENAGERS POUR 2021

Malgré le contexte sanitaire, le service de collecte des déchets ménagers de LAMBALLE TERRE & MER a fonctionné normalement toute l'année. Les agents ont été mobilisés afin de maintenir ce service public pour tous les ménages et les professionnels du territoire.

▣) Quel service est payé par l'utilisateur ?

La facture déchets ménagers permet de payer :

- La prévention : ateliers compostage, visites pédagogiques, ...
- La pré-collecte : les sacs, les bacs, les colonnes d'apport volontaire, leur entretien, ...
- La collecte : le personnel (40 agents), les véhicules, le carburant et la maintenance, les locaux, les consommables, ...
- L'accès aux déchèteries : le personnel (10 agents), l'entretien des sites, ...
- Le recyclage et le traitement des déchets : les déchets sont acheminés dans les installations du syndicat de traitement **KERVAL** Centre Armor qui les traite selon leur nature (centre de tri, incinération, valorisation des encombrants de déchèteries, ...).

▣) Des actions de prévention pour réduire vos déchets

Les quantités de déchets collectés en 2020 :

- Ordures Ménagères Résiduelles : 12 000 tonnes (en diminution), incinérées.
- Déchets Verts : 10 700 tonnes, broyés puis utilisés en compostage.
- Gravats : 5 700 tonnes
- Tri sélectif : 5 400 tonnes
- Verre : 3 600 tonnes
- Textile : 370 tonnes

Depuis quelques années, les habitants trient de plus en plus leurs déchets. Des efforts sont menés par l'ensemble des acteurs du territoire. Différentes actions de préventions sont réalisées par le service déchets ménagers afin de réduire la production de déchets :

- Des formations au compostage et au jardinage naturel pour réduire les déchets fermentescibles (déchets verts, déchets de cuisine, ...),
- La fourniture de STOP PUB, qui a évité la production de 360 tonnes de déchets,
- Le travail en collaboration avec la Ressourcerie basée à LAMBALLE qui permet de réutiliser des meubles et des objets qui auraient été jetés,
- De la sensibilisation auprès des enfants et des adultes (visite du centre de tri **KERVAL**).

En 2021, dans le but de produire moins de déchets, LAMBALLE TERRE & MER va s'engager dans une campagne de communication, sur toute l'agglomération, sur la prévention et les bons gestes de tri.

▣) Le traitement de nos déchets

La compétence « traitement » de nos déchets est déléguée au syndicat **KERVAL** Centre Armor :

- Incinération des ordures ménagères résiduelles à l'Usine d'incinération de PLANGUE-NOUAL,

- Tri des déchets sélectifs à l'usine Generis à PLOUGRAGAN,
- Transport des bennes en bas de quais des déchèteries,
- Traitement des déchets des déchèteries :
- Tri des encombrants et du bois à l'usine Ty Valo à PLOUGRAGAN.
- Broyage et évacuation des déchets verts des déchèteries

▣) Une augmentation du prix des déchets

- Répartition des charges du service :
- Prévention = 3%
- Pré-collecte = 5%
- Collecte/déchèteries = 43%
- Transport = 2%
- Traitement = 47%

En 2021, **KERVAL** Centre Armor a augmenté le coût de certains traitements de déchets. Cela va donc entraîner une augmentation des charges de traitement pour LAMBALLE TERRE & MER. Les recettes matières ont continué de chuter en 2020 en lien avec la crise sanitaire et économique et le soutien financier apporté par les éco-organismes (CITEO) est également en baisse en 2020. Afin d'arriver à un équilibre, le prix du service déchets ménagers a donc augmenté en 2021. L'augmentation représente en moyenne :

- Pour une famille de 4 personnes : 28€ par an sur la redevance (soit 2,40€ par mois),
- Pour une personne seule : 17€ par an sur la redevance (soit 1,40€ par mois),

▣) La Redevance Incitative pour tous en 2022

La redevance incitative va être généralisée au **1^{er} janvier 2022** sur l'ensemble du territoire. Le choix s'est porté sur la redevance incitative car elle a un impact environnemental :

- Rôle important de la prévention,
- Augmentation du tri sélectif,
- Réduction de la production de déchets ménagers,

Grâce à ce mode de financement, l'utilisateur pourra devenir acteur de sa facture.

➔ INCIVILITES

▣) DECHETS

Il est constaté de plus en plus souvent des dépôts de sacs poubelles en pleine nature ou le long des chemins de remembrement. Il arrive aussi que quelques particuliers déposent des sacs entiers de verre ou autres déchets au pied des colonnes de recueil. Il est rappelé que les employés communaux ne sont pas des « esclaves » au service de quelques personnes qui perturbent la quiétude de la commune.

▣) CHIENS ERRANTS

Malgré ce rappel récurrent, une nouvelle fois un chien errant a mordu un enfant, il est donc rappelé que les chiens en divagation perturbent les voisins ou les promeneurs. Si cet état de fait perdure, la mairie fera appel à la fourrière à charge aux propriétaires de payer au prix fort la récupération de leur animal voire de payer une amende pécuniaire.

ARTISANS & COMMERCANTS DE LA COMMUNE



- ➔ **Btelkec**, entreprise d'électricité générale, Tommy **BALDAU**, 4 la Ville Réalland, contact : 06.50.21.29.87, courriel btelec22@gmail.com.
- ➔ **E.T.A. BECHU**, travaux agricoles et travaux public, La Ville es Moriaux, contact : 06.30.83.14.14.
- ➔ **E.T.A. CARRE ARNAUD**, travaux agricoles et travaux public, La Vigne, contact : 06.23.19.51.16.
- ➔ Guillaume **CARRE**, plomberie-électricité-27 La Vigne, contact 06.26.79.54.49. courriel : carreguillaume@outlook.com.
- ➔ **CED SONORISATION**, Cédric **DELAFOSSÉ** (animation soirée, mariage, fête de famille, etc...), tél : 06.89.13.64.79. courriel : cedsonorisation@gmail.com
- ➔ **CYBEL**, enseignes—stores, 8 rue du Presbytère, contact : 02.96.83.70.65. ou contact@cybel-enseignes-stores.fr
- ➔ **N.D.C. Service**, 3 rue de la Vigne, entretien VMC, vitrine, dégraissage hotte de cuisine, contact 06.52.88.19.53. courriel : lerouxolivier31@gmail.com.
- ➔ **S.A.R.L. Eric LEMARCHAND**, commerce de bestiaux, Guillérien, contact : tél : 06.11.44.43.92.
- ➔ **Société K.P.I. SASU**, Karim **ARAB**, entretien de terrains privés, ou collectifs par éco-pastoralisme et service associés, vente de moutons pure race **Shropshire**, contact **06.32.42.34**. courriel arabk@kpiconsult.fr
- ➔ Sylvie **LERMINE**, géobiologue, contact 06.81.85.63.19., site internet : www.geobiologie-lermine.com
- ➔ Chrystèle **REISCHEK**, agence immobilière IMM-OUEST, agence de BROONS tél : 02.96.86.30.09. ou 06.46.72.31.33.
- ➔ **LE SAINT FIACRE**, bar-restaurant-tabacs-jeux-traiteur, Place Saint Fiacre tél : 02.96.86.63.03.
- ➔ **LE SAVOIR BRETON**, épicerie (galettes crêpes le vendredi, pâtisseries les samedi et dimanche matin), rue du Centre tél : 02.96.41.12.64.
- ➔ **MULTI-TRAVAUX** : Yannick **SOQUET**, 4 Résidence des Lauriers, travaux divers, contact : 02.96.86.53.98.
- ➔ **TAMM KOAL**, constructions en bois, Frédéric **USER**, Clin Julien, contact 06.88.15.85.45, courriel : frederic.userwanadoo.fr.
- ➔ **Christophe ZELCER**, Cabinet d'assurance de personnes, et divers produits financiers, contact : 06.84.90.68.25.

La rédaction du F.I.L. vous souhaite un bel été 2021.